

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de la Santé, concernant
**La recrudescence des accidents vasculaires cérébraux
(AVC)**

Selon un article relayé par la RTBF, le nombre d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) aurait augmenté de près de 50 % au cours des 25 dernières années. Cette évolution préoccupante serait notamment liée au vieillissement de la population, mais également à la progression de certains facteurs de risque tels que l'hypertension, le diabète, l'obésité ou encore la sédentarité.

Par ailleurs, il apparaît que les AVC touchent de plus en plus de personnes plus jeunes, ce qui interpelle quant à l'efficacité des politiques de prévention actuellement mises en œuvre.

Dans ce contexte, je souhaiterais faire le point avec vous sur cette problématique. Monsieur le Ministre, confirmez-vous cette augmentation significative du nombre d'AVC en au cours des dernières décennies? Disposez-vous de données chiffrées actualisées à ce sujet? Quelles sont les principales causes de cette évolution? Constatez-vous un rajeunissement des patients concernés?

En Wallonie, quelles mesures de prévention sont actuellement mises en place pour lutter contre les facteurs de risque identifiés? Enfin, envisagez-vous de renforcer les politiques de sensibilisation, notamment auprès des publics plus jeunes? Chaque année, de plus en plus d'AVC sont détectés mais la sensibilisation et la prise en charge rapide restent des facteurs clés pour l'avenir.

Réponse du Ministre Coppieters:

[Juin 2026]

L'accident vasculaire cérébral fait partie d'un groupe de maladies reprises sous le vocable de maladies cardiovasculaires (MCV). Sciensano, via le site « Vers une Belgique en bonne santé » montre que l'incidence ajustée pour l'âge a plutôt tendance à diminuer depuis le milieu des années 2010, grâce aux progrès en matière de prévention secondaire et de prise en charge médicale. L'augmentation observée du nombre total de cas s'explique principalement par le vieillissement de la population, une meilleure détection des AVC, ainsi qu'une meilleure survie après un premier épisode, ce qui augmente mécaniquement la prévalence.

En Wallonie, la prévention des AVC s'inscrit dans une approche globale de lutte contre les maladies chroniques non transmissibles, pilotée notamment par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ). Le principal cadre de référence est le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé (WAPPS et programmation 2023-2027).

Plus spécifiquement, plusieurs axes concourent à la prévention des AVC:

- ⇒ la lutte contre l'hypertension artérielle, le diabète et l'obésité, par des actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique;
- ⇒ la réduction du tabagisme et de la consommation nocive d'alcool, via des campagnes de sensibilisation et un soutien aux opérateurs spécialisés.

Ces initiatives, menées par des acteurs agréés en promotion de la santé, visent à sensibiliser la population aux conséquences de ces facteurs de risque et aux bénéfices d'un mode de vie plus sain.

La question de l'augmentation des AVC chez les personnes plus jeunes interpelle légitimement l'efficacité et le ciblage des politiques de prévention. À cet égard, plusieurs initiatives méritent d'être soulignées. Les campagnes de sensibilisation aux signes d'alerte de l'AVC (« Face – Bras – Parole – Temps ») sont relayées en Wallonie en collaboration avec des acteurs tels que la Ligue cardiologique belge ou le Belgian Stroke Council. L'objectif est de réduire le délai entre l'apparition des symptômes et l'appel aux secours, facteur déterminant pour le pronostic (« Time is brain »).

Si le nombre total d'AVC diagnostiqués augmente effectivement en Belgique et en Wallonie, cette évolution doit être comprise à la lumière de facteurs démographiques, épidémiologiques et organisationnels. Elle renforce néanmoins la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions de prévention, en particulier auprès des publics plus jeunes, tout en continuant à investir dans la sensibilisation aux signes d'alerte et dans une prise en charge rapide et de qualité, conditions essentielles pour réduire la mortalité et les conséquences à long terme des AVC.